

(N° 40.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MARS 1876.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi portant création d'une place d'auditeur militaire adjoint.

(Voir les N° 63 et 102 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron D'ANETHAN, Président ; DE KERCHOVE, SOLVYNS,
H. DOLEZ, E. DOLEZ, DE WANDRE, BERGH, VAN CROMBRUGGHE, DEVADDER,
VAN OVERLOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'Exposé des motifs justifie complètement la présentation du Projet de Loi. Aussi, n'a-t-il donné lieu à aucune observation et la Chambre des Représentants l'a-t-elle adopté à l'unanimité.

Votre Commission de la Justice a l'honneur de vous en proposer, à l'unanimité, l'adoption.

Le Président,
Baron D'ANETHAN.

Le Rapporteur,
Is. VAN OVERLOOP.